



**Municipalité de
Vufflens-le-Château**

Vufflens-le-Château, le 11 mai 2020

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 03/06/20

**Objet : Rapport de la Municipalité au Conseil général
sur la gestion de l'année 2019**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2019.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

Conseil général

Le Conseil général a siégé 4 fois en 2019, soit les lundis 25 mars, 24 juin, 28 octobre et 2 décembre 2019 à 20h15.

Au 1^{er} janvier 2019, le Conseil général comptait 60 conseillers dont 39 hommes et 21 femmes, nombre qui a passé à 65 au 31 décembre 2019 en fonction des assermentations et démissions soit 41 hommes et 24 femmes.

Bureau du Conseil après les nominations réglementaires du 24 juin 2019

Président	M. Philippe Stalder
Vice-Présidente	Mme Katia Barberis
Secrétaire (pas d'élection réglementaire)	M. Aurèle Etchegaray
Scrutateurs	MM. Mathieu Perey et Xavier Piguet
Suppléants	MM. Tristan Perey et Jean-Samuel Hofmann
Commission des finances et de gestion	MM. Sergio Sirolli, Marc-André Silva, Michel Perey, Jean-Marie Zumstein, Alain Dosios, Mme Nadège Hinni et M. Julien Bonjour

Délégués des associations intercommunales

ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs)	Mme Sylvie Grin van Hamel Suppléante : Mme Jacqueline Thirion Zbinden
AVM (Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges)	MM. Jean-Jacques Blaser, André Bonnefoy, Richard Charlet et Charles Maquelin
ERM (Epuración des eaux usées de la Région Morgienne)	M. Edmond Piguet

Municipalité

Aucun changement n'est à relever concernant la composition de la Municipalité et la répartition des dicastères :

Mme Anne-Chr. Ganshof , Syndique Remplaçant : M. Pierre-Alain Aigroz	Administration générale - Finances Relations extérieures
M. Pierre-Alain Aigroz , Municipal Vice-Syndic Remplaçant : M. Philippe Henriod	Bâtiments et domaines communaux Réseau d'eau potable (AVM)
Mme Maria-Pia Dubey , Municipale Remplaçant : M. Pierre Siegwart	Urbanisme - Police des constructions Ecoles – Parascolaire – Plan canicule - Aînés
M. Philippe Henriod , Municipal Remplaçante : Mme Anne-Chr. Ganshof	Voirie et déchets – Réseau d'épuration Espaces publics – Transports publics
M. Pierre Siegwart , Municipal Remplaçante : Mme Maria-Pia Dubey	Sécurité et police - Affaires sociales Services industriels – Concept énergétique Culture – Tourisme – Sport Communautés religieuses

Les membres de la Municipalité siègent en principe chaque semaine, le lundi à 17h00, sous la présidence de Mme Anne-Chr. Ganshof, Syndique.

Cela a représenté 39 séances ordinaires de la Municipalité pour l'année 2019.

Les membres de la Municipalité participent également individuellement ou en groupe à un nombre important d'assemblées, séances de travail et représentations pour traiter des problèmes liés à leur dicastère ou pour représenter la Commune.

Préavis de la Municipalité

La Municipalité a soumis 9 préavis au Conseil général en 2019 :

N°	Titre	Adopté le
01/03/19	Route du Village (RC67 C-S) - Modération de trafic, tronçon Carolet - Marais - Demande de crédit de CHF 130'000.-	25.03.2019
02/06/19	Comptes de l'année 2018	24.06.2019
03/06/19	Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion de l'année 2018	24.06.2019
04/06/19	Chemin de Fontenailles, réfection, éclairage public, demande d'un crédit de construction de CHF 280'000.-	24.06.2019
05/06/19	Elaboration du plan général d'affectation (plan des zones) et du règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions - Demande de crédit de CHF 100'000.-	24.06.2019
06/10/19	Arrêté d'imposition pour l'année 2020	28.10.2019 avec amendement
07/12/19	Budget 2020	02.12.2019
08/12/19	Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe	02.12.2019
09/12/19	Planification d'une zone réservée sur toute la zone à bâtir du territoire communal	02.12.2019

11 Administration

Rôle électoral – Registre civique

Le 10 février 2019, lors du premier scrutin de l'année, on comptait 557 électeurs suisses (+ 4 par rapport au 1^{er} scrutin en 2018) et 47 électeurs étrangers (- 8) soit un total suisses-étrangers de 604 électeurs dont 312 femmes et 292 hommes.

Bourgeoisie – Naturalisations

En 2019, 2 personnes ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Vufflens-le-Château par une procédure de naturalisation traitée par la Municipalité.

Gestion des archives

Un suivi annuel des archives a été fait en 2019 par l'archiviste mandatée par la Commune.

Les documents en pré-archivage sont toujours stockés dans la Maison de Commune et les archives anciennes dans l'abri de protection civile.

Manifestations organisées par la Commune

11 mars 2019	Réception des nouveaux habitants et des nouveaux bourgeois
2 mai 2019	Traversée de la Commune par le Tour de Romandie
23 mai 2019	Sortie annuelle des retraités au Saut-du-Doubs
1 ^{er} août 2019	Fête nationale du 1 ^{er} août à Denens avec la collaboration des Communes de Chigny et Vufflens-le-Château
8 septembre 2019	Journée de Commune
19 septembre 2019	Hissage du drapeau des Jeux olympiques de la jeunesse dans le cadre de l'opération "Un drapeau des JOJ2020 dans chaque Commune du Canton"
29 octobre 2019	Plantation des bulbes de tulipes blanches et roses dans le cadre de la campagne nationale "1 Tulipe pour la Vie" pour la lutte contre le cancer du sein
1-20 décembre 2019	Fenêtres de l'Avent chez les habitants inscrits
18 décembre 2019	Apéritif de Noël avec vente des sapins de Noël, petits comptes et la fenêtre de l'Avent de la Commune.

13 Personnel

Aucun changement n'est intervenu au niveau du personnel fixe avec ses 4 collaborateurs :

Mme Marlyse Treyvaud	Secrétaire municipale, depuis le 1 ^{er} juin 1988
Mme Denise Piguet	Boursière communale, depuis le 1 ^{er} décembre 2008
M. David Christin	Employé communal de la voirie, depuis le 1 ^{er} juin 2011
M. Philippe Vuffray	Employé communal des bâtiments, depuis le 1 ^{er} octobre 2013

Des remplacements d'une courte durée ont été effectués par M. Jean-Numa Grau pour le secrétariat municipal et Mme Christel Guignard pour le Contrôle des habitants pendant l'absence de la Secrétaire municipale pour raisons médicales.

14 Service des intérêts généraux

Associations régionales

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Le 1er janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Elle consiste notamment à valoriser les potentiels économiques et territoriaux des régions. Afin d'atteindre ce but, le Canton prévoit la mise en place d'organismes de développement économique régionaux. Le district de Morges répond à cette exigence à travers son association régionale ARCAM créée en 2009.

Le Comité se compose de la manière suivante :

- Secteur 1 : M. Luc-Etienne Rossier, Syndic, Aubonne
M. Daniel Mosini, Syndic, St-Prex
M. Philippe Reymond, Municipal, Gimel
- Secteur 2 : Mme Laurence Cretegy, Syndique, Bussy-Chardonney
M. Jacques-Henri Burnier, Syndic, Bière
- Secteur 3 : M. Vincent Jaques, Syndic, Morges
M. Bertrand Duperrex, Syndic, Vullierens
M. Guy Delacrétaz, Syndic, Préverenges
- Secteur 4 : M. Georges Rime, Syndic, Cossonay
Mme Anne-Lise Rime, Syndique, L'Isle
- Secteur 5 : M. Gilles Bichsel, Municipal, Pompaples
- Préfecture : Mme Andréa Arn, Préfète

Notre Commune fait partie du Secteur 3.

La Municipalité est représentée par Mme Anne-Chr. Ganshof aux assemblées de l'ARCAM (1 séance) et aux rencontres du Secteur 3.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, s'est montée à CHF 7'353.80.

UCV (Union des Communes Vaudoises)

L'UCV est une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Actuellement 281 des 309 Communes vaudoises sont membres de l'UCV.

Le Comité se compose de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| Mme Claudine Wyssa, Syndique, Bussigny-près-Lausanne | Présidente |
| M. Dominique Dafflon, Syndic, Saint-Barthélémy | Vice-président |
| M. Grégoire Junod, Syndic, Lausanne | Vice-présidente |
| M. Julien Cuérel, Syndic, Baulmes | |
| M. Vincent Jaques, Syndic, Morges | |
| Mme Christelle Luisier-Brodard, Syndique, Payerne | |
| M. Maurice Mischler, Syndic, Epalinges | |
| M. Gustave Muheim, Syndic, Belmont-sur-Lausanne | |
| M. François Roch, Syndic, Perroy | |
| M. Christophe Lanz, Syndic Roche | |
| M. Jean-Daniel Carrard, Syndic, Yverdon-les-Bains | |
| Mme Christine Chevalley, Syndique, Veytaux | |
| M. Laurent Wehrli, Syndic, Montreux | |

En plus du Comité, les autres organes de l'UCV sont : un Conseil des 50, un groupe des villes et un groupe des bourgs et villages. Voici les représentants de notre district :

Conseil des 50 :

Mme Fabienne Coderey, Syndique, Berolle
 M. Georges Rime, Syndic, Cossonay
 M. José-Manuel Fernandez, Syndic, Etoy
 M. Bernard RoCHAT, Syndic, Lavigny
 M. Pierre Lanthemann, Syndic, Romanel-sur-Morges

Groupe des bourgs et villages :

Mme Laurence Creteigny, Syndique, Bussy-Chardonney
 M. Daniel Barbezat, Syndic, Saubraz

La Municipalité est représentée par Mme Anne-Chr. Ganshof aux assemblées de l'UCV (1 séance).

Mme Anne-Chr. Ganshof a également participé à l'atelier sur la nouvelle péréquation.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, s'est montée à CHF 2'197.-.

AdCV (Association de Communes Vaudoises)

L'AdCV, qui compte 71 Communes membres fin 2019, est l'une des deux organisations faitières avec l'UCV qui défend les intérêts des Communes.

Le Comité se compose de la manière suivante :

Mme Joséphine Byrne-Garelli, Rolle	Présidente
Mme Carine Tinguely, Municipale, St-Prex	Vice-Présidente
M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis	Vice-Président
M. Yves Raboud, Municipal, Corseaux	Trésorier
M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal, Aubonne	
M. Jean-Yves Thévoz, Syndic, Daillens	
M. Andreas Sutter, Municipal, Tolochenaz	
M. Michel Buttin, Mex	

La Municipalité est représentée par Mme Anne-Chr. Ganshof aux assemblées de l'AdCV (3 séances).

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police.

Ses actions sont soutenues par un socle commun : la défense de l'autonomie communale et par un toit commun : la pérennité des finances communales.

Notre cotisation s'est montée à CHF 2'746.60.

Association Carto Jura Léman

CartoJuraLéman est un géoportail régional pour le district de Morges. Le géoportail a été mis en ligne en novembre 2017 et compte à ce jour 48 partenaires dont 39 Communes et 9 associations.

La Municipalité est représentée par Mme Anne-Chr. Ganshof aux assemblées (1 séance).

Promotion de la Commune

Vufflinfo

Le Vufflinfo a été distribué en février et tout début septembre. Son impression couleur sur papier glacé est toujours confiée à une imprimerie de Morges.

Les sociétés locales et divers groupements régionaux (Paroisse, Passeport-vacances, Protection civile district de Morges) sont invités à y insérer un article.

Site internet

Le site internet est régulièrement mis à jour. Il est une source d'informations diverses pour ses visiteurs.

Son guichet virtuel "AdminOnline" offre toujours la possibilité d'effectuer certaines démarches administratives au niveau du contrôle des habitants et surtout de passer commande de bois de feu ou de vin de Commune lors des souscriptions ou de s'inscrire à la Journée de Commune qui a lieu chaque année le 2^{ème} dimanche du mois de septembre.

Page Facebook

La page Facebook « Vufflens-le-Château officiel » est régulièrement alimentée par les annonces de manifestations, les photos de ces dernières et des informations diverses.

15 Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Notre Commune compte 4 sociétés locales actives : Le chœur d'hommes « La Concorde », la Gym-dames, l'Association du Marché villageois et l'Association des Parents d'Elèves de Vufflens-le-Château et Environs (APEVE).

La Société de Jeunesse Vufflens-Chigny, en manque de relève, est actuellement en pause.

La Municipalité soutient les sociétés locales par des subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Centre Aquatique Région Morges SA

Le Conseil d'administration se compose de la manière suivante :

M. Vincent Jaques, Syndic, Morges, Président
 M. Eric Züger, Municipal, Morges
 M. Luc Maurer, Syndic, Clarmont
 Mme Anne-Chr. Ganshof, Syndique, Vufflens-le-Château
 Mme Monica Favre, avocate, experte fiscale fédérale
 M. Michel Bourquin, responsable PPP à l'EPFL
 M. Ivo Wuthier, avocat

Le représentant de la Municipalité aux assemblées générales est M. Pierre Siegwart (1 assemblée et 1 présentation détaillée du projet).

Après que le projet du futur Centre aquatique ait été dévoilé fin 2018, plusieurs présentations ont eu lieu en 2019 aux Conseils et Municipalités du district ainsi qu'à la population et aux acteurs économiques et touristiques. La Municipalité de la Commune de Morges a déposé son préavis en juin 2019 et notre Commune ainsi que de nombreuses autres attendent la décision favorable de Morges avant de faire de même.

Autres sociétés/associations

Bien qu'un règlement communal donne la possibilité d'obtenir des subventions pour les études musicales, aucune demande ne nous a été soumise en 2019.

La Municipalité soutient le Passeport-vacances Morges et environs en lui accordant CHF 75.- par enfant de Vufflens-le-Château ayant acheté un passeport, soit 8 pour 2019. Mme Maria-Pia Dubey a assisté à l'assemblée générale et elle est membre du Conseil des représentants des Communes.

16 Tourisme

Association Morges Région Tourisme

Le tourisme du district de Morges est géré par l'association « Morges Région Tourisme » créée en mai 2014 par 54 Communes du district.

Le Comité se compose de la manière suivante :

M. Yves-Etienne Kahn	Président
M. Stéphane Porzi	Vice-Président
M. Vincent Jaques	Syndic de Morges
M. Jean-Luc Bovey	Représentant des produits du terroir
M. Philippe Thuner	Représentant de l'Association romande des hôteliers
M. Oscar Cherbuin	Directeur de l'ARCAM
M. François-Philippe Devenoge	Président du groupement d'animation de La Sarraz
M. François Gatebin	Directeur des Transports de la région MBC
Jacques-Henri Burnier	Syndic de Bière
Mme Jacqueline Ritzmann	Directrice

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées générales (2 séances).

Morges Région Tourisme (MRT) a fait un pas de plus dans sa volonté de promouvoir le concept du « Slow destination » avec une nouvelle identité visuelle comme acteur incontournable du tourisme lent. L'objectif est de rallier tous les acteurs du tourisme autour du slogan « prendre le temps et savourer l'instant dans la nature, l'art de vivre, le patrimoine et la culture ».

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, s'est montée à CHF 2'658.-.

Autres

Notre Commune est également membre de Vaud Rando.

Comme chaque année, elle a parrainé la Fête de la Tulipe en finançant un massif de 500 bulbes pour un montant de CHF 150.-.

17 Sports

La Municipalité soutient les clubs sportifs de la région par un versement annuel sur demande de CHF 50.- par enfant du village membre. Un soutien pour 49 jeunes a été versé en 2019.

18 Transports publics

Les transports régionaux sont financés par les Communes du bassin versant selon un système de coefficients tenant compte de l'offre de transports pour chacune des Communes. Notre participation s'est montée à CHF 75'829.- pour l'exercice 2019.

MBC SA

Les Communes le long de la ligne ferroviaire du Bière-Apples-Morges ont droit à 2 représentants au Conseil d'administration des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA. Il s'agit de MM. Jacques-Henri Burnier et Christian Croisier.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale des MBC (1 séance).

Il a également participé à l'inauguration de la halte de la Gottaz après sa transformation.

19 Service informatique

L'ordinateur portable du poste de scannage des documents pour la GED (gestion électronique des documents) a été remplacé en 2019.

Le montant mis au budget concerne des abonnements et contrats de licence et maintenance de l'équipement existant.

2 FINANCES

En plus des travaux sur le budget et les comptes, la Municipalité invite chaque année la Commission de gestion et finances à une sortie en relation avec un poste budgétaire. En 2019, nous avons visité le nouveau centre Barbey.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par rubrique budgétaire :

- Pas utilisée.

Autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Servitude de passage public à pied, fonds en faveur de la Commune à la route RC67 C-S
Fonds servant : parcelle N° 46 - Bénéficiaire : Commune.

Autorisation de participations dans des sociétés commerciales et d'adhésion a de telles entités jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation de plaider :

- Pas utilisée.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrain

La surface agricole de la Commune est de 14,93 hectares. Les terrains sont loués de manière équitable aux entreprises agricoles de notre village.

32 Forêts

Nos forêts se situent dans les ravins de la Morges. Elles sont régulièrement entretenues. Elles nous permettent de mettre en vente du bois de feu. En 2019, 8 stères de bois non sciés et 20 stères sciés ont été vendus aux habitants.

La gestion et l'exploitation de nos forêts sont gérées par le triage Ballens - Mollens qui prend en charge également 15 autres Communes dont Morges.

Le budget est établi par notre garde-forestier lequel tient compte des travaux susceptibles de recevoir des subventions du Canton au mieux des intérêts du Cercle forestier.

33 Vignes

La vigne de Commune de 4'215 m², située en Jérusalem, est exploitée en location par la Maison Perey Vignerons-encaveurs. Cette surface viticole est appelée également « vigne des célébrités ».

Une vente du vin est réalisée par souscription et sa distribution est assurée à nos citoyens dans le courant de juin. En 2019, 50 cartons de 6 bouteilles de vin blanc élevé par la Cave de la Côte à Tolochenaz et 44 cartons de 6 bouteilles de vin rouge élevé par Bolle & Cie SA ont été vendus aux habitants.

35 Bâtiments communaux

Utilisation des locaux communaux

La grande salle de la Maison villageoise peut être louée par les habitants à un tarif préférentiel et aux personnes de l'extérieur moyennant certaines conditions.

Le local du Blétru, situé dans l'abri de protection civile, peut être loué par les habitants de la Commune exclusivement et sous certaines conditions.

L'accueil des élèves pour le petit déjeuner, le repas de midi et le goûter est géré par l'APEVE. Le petit déjeuner et le repas de midi sont organisés dans la salle d'école au rez-de-chaussée qui a été transformée en salle d'accueil avec cuisine, tables, chaises et équipement adéquat. Le goûter, du lundi au vendredi sauf le mercredi, se passe dans une salle de classe transformée au 1^{er} étage.

L'APEVE doit faire face à une augmentation régulière de la demande d'accueil pour toutes les plages organisées.

La grande salle, la salle du Blétru, ainsi que celles du Curbit (local des votations), du Conseil et l'ancienne salle de classe de la Maison villageoise sont régulièrement mises gracieusement à disposition des sociétés locales, de la Paroisse, du SIS, du Vufflens Jazz Band, de l'Atelier de Théâtre Biloko, etc. ainsi que des associations intercommunales dont fait partie la Commune.

Le programme d'occupation de ces locaux a été comme d'habitude très chargé en 2019. En plus des réservations pour les sociétés locales, nous avons facturé 6 locations pour la grande salle et 5 pour le local du Blétru.

352 Maison villageoise

Un beamer fixe avec un nouvel écran pour la projection de documents et photos durant les séances a été mis en place dans la salle du Conseil.

353 Maison de Commune

La gestion de la location des 3 appartements reste confiée à une régie spécialisée.

Il n'y a pas eu d'investissement cette année. Seuls des travaux d'entretien courant ont été effectués.

354 Eglise

Les travaux ont été réalisés en 2019 en collaboration avec les services du Canton et une entreprise spécialisée pour la restauration de la sonnerie, de l'horloge et de la technique du clocher de notre Temple, la dernière modernisation datant d'environ 1930.

Une cloche est classée, elle date de 1481 à l'époque du Moyen Age. L'autre est plus récente et date de la construction du Temple en 1863.

La réalisation s'est bien déroulée et nous avons à nouveau un son des cloches parfait à la satisfaction de tous.

355 Complexe scolaire

Comme chaque année, l'entretien des extérieurs du collège a été confié à un paysagiste de la place. Différents stores ont été remplacés ou réparés pour une somme de CHF 2'998.25 en 2019.

Une nouvelle autolaveuse a été achetée pour les sols du collège.

Pour les travaux extérieurs, nous avons fait procéder à la réparation du grillage aux abords du terrain de basket.

4 TRAVAUX

41 Service de l'urbanisme

La Loi cantonale oblige les Communes à réviser leur PGA (Plan général d'affectation) et le mettre en conformité d'ici fin juin 2022. La Municipalité a mandaté un bureau d'urbanisme et a entamé la révision du PGA.

Considérée comme surdimensionnée au sens de la mesure A11 du PDCn, notre Commune est amenée à redimensionner sa zone à bâtir conformément aux dispositions cantonales en la matière.

En accord avec les dispositions légales, la Municipalité a mis en place une zone réservée sur l'ensemble du territoire.

42 Police des constructions

Police des constructions

La Municipalité fait appel à ses mandataires pour effectuer les contrôles de conformité des projets de constructions, des dossiers thermiques, des diagnostics amiante et toutes les mesures de prévention exigées par la législation ainsi que le contrôle final des constructions.

12 permis de construire/démolir, dont 4 pour des projets avec mise à l'enquête publique, ont pu être délivrés en 2019.

6 permis d'habiter/utiliser, dont 3 pour des dossiers ayant fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, ont été délivrés en 2019.

Protection des arbres

3 autorisations ont été délivrées en 2019 pour l'abattage de divers arbres protégés selon les dispositions du règlement communal.

43 Routes

Comme l'année précédente, le nettoyage des routes a été effectué 1 fois juste avant Pâques au moyen d'une grande balayeuse. Les trottoirs et les bords de routes ont été nettoyés 4 fois avec une balayeuse plus petite. Ces travaux sont effectués par 2 entreprises spécialisées.

Les banquettes du chemin du Pont de Vaux ont à nouveau été remises en état par un apport de tout-venant.

Un couvercle de gueule-de-loup (regard) au chemin d'En Boche a été remplacé.

Une chambre eaux usées au chemin du Verger a été réhaussée par l'ajout d'un anneau en béton.

Les travaux de réfection de la chaussée RC67, la mise en place des modérateurs ainsi que la pose du nouveau tapis ont été effectués durant l'année.

La réfection complète du chemin de Fontenailles avec mise en place d'un éclairage et pose d'un tapis ont été effectuées dans le cadre des travaux de la RC 67.

La pose du tapis définitif au passage à niveau de la gare a été réalisée sous la direction des MBC.

Un test a été effectué avec une machine à eau chaude afin d'éliminer les mauvaises herbes sans glyphosate (Roundup).

Les 2 fosses de décantation en bas des vignes ont été vidées.

Le salage des routes de la Commune de Denens a été effectué en fonction de la météo selon la convention signée en 2018.

44 Parcs, promenades, cimetière

L'entretien régulier est effectué par notre employé communal.

Des témoins ont été posés sur le mur du cimetière afin de suivre l'évolution des fissures provoquées par les racines d'un cyprès.

45 Ordures ménagères et décharge

Valorsa SA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme pour les 101 Communes situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le district de Morges a droit à trois représentants au Conseil d'administration dont voici sa composition :

M. Jean-Daniel Luthi, Bussigny, Président, représentant de l'Ouest Lausannois
 M. Bernard Rochat, Les Charbonnières, vice-Président, représentant du Jura-Nord vaudois
 Mme Patricia Zurcher, Renens, représentante de l'Ouest Lausannois
 M. Patrick Agassis, Mont-la-Ville, représentant de Morges
 M. Philippe Besson, Penthaz, représentant du Gros-de-Vaud
 M. Pierre Bruni, Bercher, représentant du Gros-de-Vaud
 M. Bernard Ebener, Cossonay, représentant de Morges
 M. Frédéric Gabriel, Lonay, représentant de Morges
 M. Pierre Hämmerli, Cheseaux-sur-Lausanne, représentant de Lausanne
 La secrétaire hors Conseil est Mme Corinne Costa.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale de VALORSA (1 séance).

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de quelques pourcents, car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La Loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les Communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupes de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

Les enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées gratuitement par COSEDEC-VALORSA dans les établissements scolaires.

Quantités de déchets récoltés sur le territoire de notre Commune

Genre de déchets	2016/tonnes	2017/tonnes	2018/tonnes	2019/tonnes
Ordures ménagères	88.85	88.59	92.36	82.96
Déchets végétaux	118.00	169.10	121.00	181.00
Déchets méthanisables	66.28	74.86	72.49	78.25

En 2019, la taxe a passé de CHF 70.- à CHF 85.- pour les habitants et de CHF 150.- à CHF 180.- pour les entreprises afin d'arriver à une couverture de 95%. Cette augmentation n'a fait l'objet d'aucune observation de la part de la surveillance des prix.

Au niveau des mesures sociales, les parents de 17 jeunes enfants ont bénéficié de sacs gratuits pour un total de 134 rouleaux de 17 litres.

Nous n'avons pas organisé de journée « Coup de balai printanier » en 2019 mais les classes de Vufflens-le-Château en ont mis un sur pied à la suite des animations COSEDEC.

Une vente de sacs de compost a été organisée le 16 mars 2019. 50 sacs de 25 litres et 84 sacs de 40 litres ont été commandés.

Nos citoyens sont toujours respectueux du système mis en place. On ne relève pas de déchets sauvages.

Collecte des déchets méthanisables

En 2019, une moyenne de 88 kg de bio-déchets par habitant a été récoltée dans notre Commune. A titre de comparaison, la quantité moyenne de déchets organiques livrés correspond à environ 52 kg par habitant sur un bassin de population de 200'000 habitants des Communes affiliées à Ecorecyclage.

Ces matières organiques sont une importante source d'énergie renouvelable. Elles sont valorisées et transformées en biogaz et en compost.

En 2019, grâce à la valorisation des déchets organiques ménagers, les habitants de Vufflens-le-Château ont contribué à préserver 9,44 tonnes de CO₂, 936 tonnes d'éléments minéraux et oligo-éléments et 46'020 kWh d'énergie à réserves limitées.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

ERM

Nous faisons partie de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne) qui regroupe 14 Communes.

Le Comité de direction se compose de la manière suivante :

M. Christian Maeder, Syndic, Ecublens	Président
M. Jean-Jacques Aubert, Municipal, Morges	Vice-Président
Mme Sandra Petit Municipale, Bussy-Chadonney	
M. Jérôme Azau, Municipal, Préverenges (remplacé par M. Alain Garraux dès juillet)	
M. Salvatore Guarna, Syndic, Tolochenaz	

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par M. Philippe Henriod (2 séances) qui fait partie également de la Commission des finances.

Réseau communal

Un curage et passage de caméra a été réalisé dans le secteur 4 soit la Louye, le Carolet, le chemin du Bon et le chemin du Verger.

Il en est ressorti que les canalisations sur quelques propriétés entre le Carolet et le chemin des Vignes sont en très mauvais état, ce qui nécessitera un changement sans trop tarder.

La mise en conformité des canalisations eaux claires et eaux usées a été contrôlée.

Un contrôle des raccordements eaux claires et eaux usées a été effectué dans 25 propriétés.

Une ancienne canalisation d'eaux claires a été raccordée à une chambre existante au chemin du Grand Record.

M. Philippe Henriod a participé à l'assemblée générale annuelle de la protection des eaux du Boiron.

47 Cours d'eau et digues

Curbit

Des travaux importants de nettoyage, curage et coupe d'arbres et arbustes dans le lit du cours d'eau du Curbit ont été réalisés par une entreprise spécialisée depuis la gare du Marais jusqu'à la mise en terre du Curbit direction Bussy-Chardonney. Le but était d'éviter une surcharge de branches et déchets végétaux dans le lit provoquant un débordement des eaux en surface.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

51 Enseignement primaire

Etablissement primaire de Morges-Ouest

Lors de la rentrée d'août 2019, l'Etablissement primaire de Morges Ouest a accueilli 858 élèves provenant des Communes de Morges, Lully, Tolochenaz, Chigny et Vufflens-le-Château qui ont été répartis dans 44 classes de 1P à 8P. 16 élèves de 7P et 8P de Vufflens-le-Château ont fréquenté le Collège de la Burtignière. L'effectif global des élèves n'a pas changé de manière significative par rapport à l'année scolaire précédente. L'enseignement est assuré par 93 maîtresses et maîtres qui sont encadrés par un Conseil de direction composé de quatre doyennes et du Directeur.

La Direction, qui se trouve dans le collège de la Burtignière, est assumée par M. Pierre-Alain Cordey.

Cette fin d'année 2019 a été colorée par un événement extraordinaire : les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ2020) organisés pour la première fois à Lausanne. Dans ce contexte, plusieurs événements destinés aux élèves ont été organisés : visite de l'exposition JOJ du musée olympique, participation à la cérémonie de la Flamme Olympique à Morges, joutes olympiques en salle de gymnastique, création de dessins pour décorer les chambres des athlètes du Vortex, rencontres avec des champions olympiques, initiation au curling sous la houlette des membres du Curling Club Morges.

En promotion de la santé, comme l'année dernière, c'est principalement le thème des écrans et celui de la résolution de conflits qui ont été traités. Différentes activités ont été proposées aux élèves, aux enseignants et aux parents.

La Commission culturelle de l'établissement a pu proposer à tous les élèves de magnifiques spectacles et animations durant l'année 2019. Les classes de 7-8P ont eu la chance de participer à une animation Salsa et percussions. Ils ont dansé et frappé des rythmes avec différents instruments de percussion. Durant l'automne, les 5-6-et 7P ont participé au « Festival de la Salamandre ». Pour cette deuxième édition, le festival les a à nouveau accueillis au théâtre de Beausobre sur le thème « Jardin sauvage ». Les élèves ont pu participer à de nombreux ateliers pratiques animés par des professionnels du festival.

Classes du collège de Vufflens-le-Château

Lors de la rentrée d'août 2019, notre collège comptait 71 élèves, dont 60 de Vufflens-le-Château, et 11 enseignantes répartis dans 3 classes multi-âges.

En avril 2019, les élèves ont mis des œufs d'oies en couveuse dans l'espoir d'accueillir des oisons. Malgré toutes les tentatives, aucun oison est né. Les élèves ont alors accueilli pendant une semaine 12 poussins dont ils ont pris soin.

Au mois de mai, les élèves des classes 3-4P et 5-6P ont pu participer à un camp pour la première fois au Centre Marcel Barbey.

Au mois de juin, tous les élèves ont effectué une promenade jusqu'à la ferme de la famille Pittet à Vaux et ont rendu ainsi visite à « leurs » poussins.

Au mois de juillet, lors des promotions, tous les élèves ont présenté un mini-spectacle agrémenté de chants et de petites pièces de théâtre pour le plus grand plaisir des parents et grands-parents.

En début d'année scolaire, les élèves des trois classes ont reçu la visite de quelques auteurs dans le cadre du « Livre sur les quais ».

Au mois de septembre, tous les élèves ont été invités à visiter l'exposition de sculptures de vaches au Château de Denens créées par l'artiste Ivan Freymond. Leurs vaches sont exposées à l'entrée du bâtiment scolaire au rez-de-chaussée.

Au mois de décembre, toutes les classes ont participé à une chantée de Noël suivie d'un goûter à l'attention de nos aînés qui ont beaucoup apprécié ce moment de convivialité.

ASIME

L'exercice 2019 a été marqué par l'accueil le 1^{er} août d'une 10^{ème} Commune : Vullierens.

Au 31 décembre 2019, L'ASIME, Association scolaire intercommunale de Morges et environs, était composée de 10 Communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vufflens-le-Château et Vullierens. Ces 10 Communes réunissaient 25'028 habitants. 2527 élèves étaient inscrits dans les établissements scolaires de l'ASIME. 108 élèves de Vufflens-le-Château fréquentaient l'école publique.

Le Comité de direction se compose de la manière suivante :

Mme Isabelle Bonvin, Municipale, Romanel-sur-Morges	Présidente, Affaires générales
Mme Françoise Wüthrich, Syndique, Aclens	Vice-présidente, Camps et sports
Mme Maria-Pia Dubey, Municipale, Vufflens-le-Château	Transports
M. Giuseppe Biancanello, Municipal, Echichens	Bâtiments scolaires Couronne morgienne
M. Philippe Deriaz, Municipal, Morges	Bâtiments scolaires Morges
Mme Sylvie Podio, Municipale, Morges	Santé
M. Andreas Sutter, Municipal Tolochenaz	Finances

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises durant l'année. Les directeurs des trois établissements scolaires ont participé à la première partie de la plupart de ces séances.

Le Comité de direction a traité les dossiers suivants : l'activité scolaire générale et l'administration, les finances, les ressources humaines, le cabinet dentaire, les locaux et mobilier scolaires et les transports scolaires. Le Comité de direction a chargé 2 groupes de travail de se concentrer plus particulièrement sur l'étude des dossiers concernant les locaux scolaires et sur la journée continue.

Conseil intercommunal

Selon les statuts et en raison de la présence de 10 Communes, le Conseil intercommunal est désormais composé de 27 membres.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises durant l'année et a traité entre autres le préavis sur le règlement du Conseil intercommunal.

M. Pierre Siegwart représente la Municipalité (2 assemblées) et préside le Conseil intercommunal durant l'exercice 2019-2020.

Conseil d'établissement

Selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales des 4 quarts suivants : les parents, les professionnels de l'école, la société civile et les autorités. Mme Maria-Pia Dubey en assume la Présidence.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à 2 reprises en 2019.

C'est cet organe qui décide notamment des deux demi-journées de congé.

52 Enseignement secondaire

Au 1^{er} octobre 2019, l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre comptait 720 élèves répartis dans 35 classes, dont 37 élèves de Vufflens-le-Château.

L'enseignement est assuré par 81 maîtresses et maîtres. M. Luc Schlaeppli en assume la Direction.

58 Temples et cultes

La Municipalité, représentée par M. Pierre Siegwart, a participé aux différentes assemblées des paroisses protestante (2) et catholique (1). De même, elle organise la traditionnelle collation de vin chaud et thé à la salle paroissiale au sortir du culte de Noël des enfants à Vufflens-le-Château.

Notre Commune a participé aux frais de service des organistes et à divers frais d'exploitation de salles de paroisses protestantes voisines pour un montant de CHF 1'849.-, ainsi qu'aux frais de cultes et aux investissements de la paroisse catholique pour un montant de CHF 10'159.-.

6 SECURITE PUBLIQUE

60 Police

Le maintien de la sécurité et de l'ordre public est assuré par la Police cantonale qui peut soutenir notre Commune avec les entités d'appui suivantes : Répondant de proximité, Poste mobile de gendarmerie, Gérant de sécurité, Gendarmerie mobile, Bureau de la législation, Radar, Prévention routière et Groupe judiciaire de la police de sûreté.

Une rencontre avec les représentants de la Police cantonale est organisée chaque année.

Durant l'année 2019, les infractions au patrimoine sont en très légère augmentation à 8 vols par effraction (5 vols par effraction en 2018).

Notre participation aux coûts de la Police cantonale se monte à CHF 163'907.- (décompte final provisoire péréquation 2019 plus décompte final 2018).

61 Police communale

La Municipalité mandate une entreprise de sécurité privée pour la surveillance des bâtiments communaux avec des rondes effectuées de nuit. Pour la prévention routière, elle installe régulièrement un radar notamment devant l'école et le long de la route villageoise.

L'entreprise de sécurité coûte CHF 3'392.-.

62 Office de la population

Evolution de la population

Selon le relevé officiel, notre Commune comptait 886 habitants dont 699 suisses et 187 étrangers au 31 décembre 2018.

Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton en fonction du RCPers (Registre Cantonal des Personnes) à qui nous faisons parvenir toutes les mutations et d'Infostar (Registre de l'Etat civil) qui nous transmet les mutations d'état civil.

Les personnes dont la demande initiale de permis est en cours de traitement et celles au bénéfice d'un permis L de courte durée ne sont pas comptées dans cette statistique annuelle.

Nombre de mutations enregistrées durant l'année 2019 :

- 77 arrivées
- 72 départs
- 8 changements d'adresse à l'intérieur de la Commune
- 10 naissances
- 6 décès
- 6 mariages (= 3 couples), 12 séparations, 3 divorces

A la suite de ces mutations, le nombre d'habitants au 31 décembre 2019 s'élevait à 883 dont 706 suisses et 177 étrangers.

Cartes d'identité et passeports

24 demandes de carte d'identité ont été traitées en 2019.

Les demandes groupées passeport + carte d'identité sont traitées directement par le Centre de biométrie à Lausanne.

65 Service Incendie et secours

SIS Morget y compris DAP Vufflens-Chigny

Le Comité de direction est composé comme suit :

M. Yves Schopfer, Municipal, Vaux-s/Morges	Président
M. Jean-Marc Landolt, Municipal, Echandens	
Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale, Morges	
M. Charles-Henry de Luze, Syndic, Chigny	
M. Peter Lüthi, Municipal, Villars-s/Yens	
M. Jean-Marc Schlaeppli, Municipal, Etoy	
M. Dani D'Ascoli, Municipal, Aclens	
Major Thierry Charrey, Commandant du SIS	Membre consultatif

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal (2 séances).

L'organe d'intervention Vufflens-Chigny est organisé comme suit :

Chef de site	Plt Nicolas Desarzens
Remplaçant	Lt Frédéric de Luze
Responsable matériel	Sgt Olivier Vuffray
Responsable formation	Plt Nicolas Desarzens

L'effectif est de 27 sapeurs.

Ce détachement d'appui a effectué 4 exercices et 4 cours de cadre. Il est intervenu directement sur Vufflens-Chigny à 3 reprises, deux techniques (chute de matériaux) et un élément naturel (chute d'arbre). Il a également été actif en appui aux services funèbres et dans le bon déroulement du marché artisanal de Vufflens-le-Château.

Il fait partie du SIS Morget qui est composé de 29 Communes de la région morgienne et 321 sapeurs-pompiers volontaires dont 35 femmes.

En 2019, le SIS Morget est intervenu à 352 reprises (343 en 2018), ce qui représente 3'723 heures d'intervention effectuées par 2'721 intervenants.

La participation financière de notre Commune à cette association s'est montée à un coût de CHF 31.65 par habitant en 2019 (33.50 par habitant en 2018).

Le SIS Morget verse un loyer de CHF 8'800.- pour la location du local pompier situé vers l'abri de la protection civile du collège du village.

66 Protection civile

Protection civile District Morges

Notre Commune est intégrée à l'organisation du District de Morges. Elle regroupe les 62 Communes du district, soit un bassin de 83'533 habitants au 31.12.2019.

Le Comité de direction se compose de la manière suivante :

M. Philippe Guillemin, Syndic, Lonay, Président
Mme Marylin Sieber, Municipale, Orny
M. Marc Morandi, Municipal, Féchy
M. Christian Franco, Municipal, Denges
M. Pierre-Alain Aigroz, Municipal, Vufflens-le-Château
M. Jean-Louis Bapst, Municipal, L'Isle
M. Olivier Jeanneret, Municipal, Tolochenaz

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal (2 séances).

Le commandement de cette grande organisation est assuré par le Lt col Marc Dumartheray.

Le bataillon passe de 7 à 5 compagnies (avec 3'969 jours de service) suite à l'introduction de la nouvelle réglementation de la protection civile vaudoise, comprenant des porteurs de pager avec un délai d'intervention d'une heure et des astreints avec un délai d'intervention de six heures.

En 2019, le personnel a été engagé notamment en appui à « Morges Bouge », à la sécurisation de la deuxième étape du Tour de Romandie, à la journée des Communes Vaudoises, au tour cycliste du Pays de Vaud, à la fête des Vignerons de Vevey, à l'assistance inondations et au plan canicule.

Des cours de répétition sont organisés pour améliorer les connaissances notamment sur le concept télématique cantonal, la formation au matériel anti-chutes, la police de la circulation, l'assistance médicale et le contrôle des abris.

Notre participation financière a représenté un montant de CHF 19.41 par habitant (CHF 19.81 par habitant en 2018).

67 Police du Commerce

Manifestations - Permis temporaires

Des autorisations de manifestations et des permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques ont été délivrés pour :

- Le repas de soutien organisé par le chœur d'hommes « La Concorde » le 18 janvier 2019
- La soirée à thème organisée par la Jeunesse Vufflens-Chigny le 2 février 2019
- Les soirées annuelles du chœur d'hommes « La Concorde » les 27, 29, 30 et 31 mars 2019
- La course aux œufs organisée par la Jeunesse Vufflens-Chigny et les anciens le 21 avril 2019
- Le passage du Tour de Romandie le 2 mai 2019
- Le passage de la marche Morges-Bouge 2019 le 6 mai 2019
- Le passage de la balade à vélo Lavigny et retour organisée par le Groupe Ouest de Pro Vélo Région Lausanne le 26 mai 2019
- Le passage du Rallye de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes le 8 juin 2019
- Le marché artisanal le 15 juin 2019
- Le passage de la marche des classes de 7 à 10H de l'Etablissement scolaire de Préverenges et environs le 2 juillet 2019
- Le spectacle de cirque de Coquino dans le cadre de sa Tournée Calèche le 6 juillet 2019
- Le passage de la Super Run organisée par la Fondation Jeunesse & Familles le 1er septembre 2019.

7 AFFAIRES SOCIALES

71 Service social

ARASMAC (y compris AJEMA)

L'ARASMAC, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay, regroupe les 62 Communes du district de Morges.

Le réseau AJEMA est le réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne. Le réseau propose trois types d'accueil, à savoir l'accueil collectif préscolaire (crèches), l'accueil collectif parascolaire (UAPE) et l'accueil en milieu familial (AMF). L'AJEMA est un but optionnel de l'ARASMAC auquel notre Commune a adhéré.

Le Comité de direction se compose de la manière suivante :

Mme Sylvie Podio, Municipale Morges, Présidente
 Mme Ruth Muller, Municipale, Pampigny, Vice-Présidente
 Mme Nicole Baudet, Municipale, Cossonay
 M. Pascal Lincio, Municipal, Aubonne
 Mme Tania Séverin, Municipale, Etoy
 M. Antony Hennard, Municipal, St-Prex
 Mme Thi Ngoc Tu Wüst, Municipale, Préverenges

M. Daniel Vouillamoz, Directeur de cette grande association régionale.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal (2 séances et 1 séance extraordinaire).

Nos participations financières en 2019 se sont élevées à CHF 20'998.20 pour l'ARASMAC et CHF 155'902.45 pour l'AJEMA (acomptes 2019 + décomptes finaux 2018).

Les décomptes finaux 2019 nous parviendront dans le courant de l'année 2020.

Vufflantine

La Vufflantine assure le service de 3 repas par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi soit le « petit déj », le repas de midi et le goûter. Les structures offrent ainsi une prise en charge des enfants de 7h00 à 18h30. Le mercredi, seul le « petit déj » est proposé.

Les 44 enfants de 31 familles de Vufflens-le-Château ont consommé 7'443 repas (en augmentation de 26,3%) représentant le 82,6% du nombre de repas servis par la cantine.

Environ 75% des enfants du collège sont accueillis au moins une fois par semaine dans cette structure.

Lors de cet exercice, des enfants de Morges ont profité de ces services. Leurs parents et la Commune de Morges ont payé un montant supplémentaire de CHF 4.50 fixe par repas correspondant à la subvention moyenne des exercices précédents.

FONDATION DE LA CÔTE

En tant que fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de la Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

La mission générale est d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, elle assure la fourniture de prestations pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Parmi les prestations : soins infirmiers, soins d'hygiène et de confort, ergothérapie, aide au ménage, repas à domicile, transports pour personnes à mobilité réduite.

La Fondation de La Côte gère 9 centres médico-sociaux (CMS). Notre Commune est rattachée au CMS de Morges-Ouest.

Pour notre Commune, le montant s'est élevé en 2019 à CHF 81'328.- soit CHF 92.- par habitant.

C'est la dernière année que les Communes participent au financement. Dès le 1^{er} janvier 2020, le Canton reprend l'entier du financement des soins à domicile.

Espace Prévention Morges-Aubonne

Rattaché à la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention de La Côte est un acteur régional du dispositif de prévention et de promotion de la santé du Canton de Vaud.

Les EP s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors. Des équipes de professionnels proposent des informations et des activités sur :

- L'amélioration de l'alimentation
- La promotion de l'activité physique
- La gestion du stress
- La santé des femmes
- La prévention dans la petite enfance
- La prévention des dépendances chez les jeunes

Lors de la manifestation organisée par la société de Jeunesse Vufflens-Chigny en 2019, un travailleur social de proximité était présent pour dispenser des conseils.

Le montant pour notre Commune en 2019 s'est élevé à CHF 2'215.- soit CHF 2.50/habitant.

72 Prévoyance sociale

La participation prévisionnelle de notre Commune à la facture sociale de l'Etat de Vaud pour l'année 2019 représente un montant de CHF 2'522'312.- (soit des acomptes réguliers de CHF 1'210'009.- ainsi qu'un montant complémentaire de CHF 1'312'303.-, à hauteur d'environ 80% du montant de l'impôt extraordinaire sur les successions), qui couvre les subventions assurance maladie, le Revenu d'insertion (RI) et la participation cantonale à l'assurance chômage, les subventions et aides aux personnes handicapées, les prestations pour familles et autres prestations sociales ainsi que les bourses d'étude et d'apprentissage.

Le décompte final 2019 nous parviendra dans le courant de l'année 2020. Le décompte final 2018 a représenté un remboursement (revenu extraordinaire) de CHF 16'661.- (tandis que le décompte final 2017 a représenté également un revenu extraordinaire de CHF 214'215.-).

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

AVM

La gestion de l'eau et la facturation de celle-ci aux particuliers sont assurées par l'AVM, Association intercommunale d'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges, pour les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Echichens (partie village de Monnaz), Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château.

Le Comité de direction se compose de la manière suivante :

M. Vincent Denis, Syndic, Vaux-sur-Morges	Président
M. Pierre-Alain Aigroz, Municipal, Vufflens-le-Château	Vice-président
M. Jean-Michel Duruz, Municipal, Monnaz-Echichens	Responsable du réseau
M. Charles-Henri de Luze, Syndic, Chigny	Responsable juridique
Mme Sandra Petit, Municipale, Bussy-Chardonney	Membre

depuis le 01.07.2019

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par MM. Philippe Henriod et Pierre Siegwart (2 séances).

M. Pierre-Alain Aigroz, Municipal, est délégué au Conseil d'administration de la SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux du Penezzy) dont l'AVM est actionnaire (10 séances). La SAGEP a fourni 55'351 m³ d'eau soit 21,5% sur les 256'319 m³ vendus en 2019.

La qualité sanitaire de l'eau est irréprochable et répond à tous les critères de qualité.

Toute l'eau fournie à notre population (65'004 m³ en 2019 en légère diminution par rapport à 2018 pour Vufflens-le-Château) est exclusivement de l'eau de source avec cinq provenances de pompages dans notre région proche.

Le prix de l'eau est stable, la dernière adaptation du prix de l'eau date du 1er janvier 2005.

Le réseau est surveillé phoniquement par une entreprise spécialisée, ainsi les fuites cachées sont repérées et réparées pour réduire au mieux les pertes sur le réseau.

Les compteurs vétustes sont remplacés par étapes pour facturer la quantité effective de l'eau utilisée par les particuliers.

La perte sur le réseau pour 2019 s'élève à 21,6%, en légère augmentation suite à des travaux effectués.

Le remplacement de la conduite principale depuis le bas du village de Vufflens-le-Château au centre du village de Chigny a été effectué.

En 2019, seules trois fuites privées et réseau ont été réparées sur le territoire de notre Commune dans les délais les plus courts possible.

86 Energies renouvelables

En 2019, 25 demandes de subventionnement ont été soumises à la Municipalité dans le cadre du règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le versement du subside n'intervient qu'une fois les travaux réalisés, sur présentation des factures.

CHF 19'146.20 de subsides ont été versés en 2019 en relation avec l'achat de 21 vélos à assistance électrique, 2 poses de panneaux solaires photovoltaïques et 2 isolations de fenêtres/portes-fenêtres.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis N° 03/06/20 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



A.-C. Ganshof

La Secrétaire :



M. Treyvaud



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Le Secrétaire :

Ph. Stalder

A. Etchegaray